



Question orale de M. MEEUS : Pollution aux PFAS – Site SICLI à Uccle.

M. Meeus rappelle que Bruxelles-Environnement a fait un communiqué sur l'importante pollution aux PFAS qui a affecté l'ancienne usine d'extincteurs SICLI.

Selon les analyses communiquées, certains échantillons prélevés sur le site présenteraient des dépassements allant jusqu'à 1000 fois la norme, et ce alors que d'autres zones demeurent épargnées

Si le captage d'eau potable et l'eau distribuée aux habitations ne sont pas affectés, la présence de PFAS dans plusieurs jardins et eaux souterraines continue d'inquiéter les riverains. Ceux-ci s'interrogent non seulement sur les risques sanitaires mais aussi sur les conséquences environnementales et même immobilières de cette pollution.

Le Collège pourrait-il préciser l'état du dossier depuis le 19 septembre ?

Quelles sont les initiatives prises par la commune pour rassurer et accompagner les habitants concernés ?

Il semblerait qu'une séance d'information soit prévue début 2026 après la réalisation d'une étude détaillée.

Mme l'Echevine De Brouwer précise que Bruxelles-Environnement a tenu à réagir à un article de l'agence Belga qui a suscité des craintes par l'ampleur du dépassement des normes en vigueur constaté dans des eaux souterraines à l'intérieur du site de SICLI.

Le 18 septembre dernier, les riverains ont pu prendre connaissance des résultats des études réalisées par Bruxelles-Environnement autour du site de SICLI.

Mme l'Echevine De Brouwer rappelle qu'un périmètre de 100 mètres a été défini. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour les enfants des écoles incluses dans le périmètre car la bétonisation des cours instaurée comme restriction d'usage leur a évité un contact direct avec le sol.

Certains habitants ont refusé que des analyses soient effectuées dans leur jardin ou leur propriété car ils en redoutaient les conséquences pécuniaires telles que l'obligation d'une dépollution en cas de vente du bien.

Sept riverains ont néanmoins consenti à la réalisation d'analyses par Bruxelles-Environnement. Une pollution des eaux souterraines a été constatée dans trois des propriétés analysées, à laquelle s'ajoute pour deux d'entre elles, une pollution du sol (notamment dans une propriété voisine directe de SICLI, sise rue du Merlo). Mme l'Echevine De Brouwer a eu l'occasion de rencontrer les habitants affectés par cette pollution, en compagnie d'une représentante du cabinet du Bourgmestre.

Suite à cette réunion, le périmètre de 100 mètres avec précautions d'usage a été maintenu.

Mme l'Echevine De Brouwer remarque que la qualité du sol et des eaux souterraines du potager et du poulailler collectifs sis juste à côté de SICLI n'a pas été altérée. Il s'agit incontestablement d'une information rassurante. Néanmoins, tant que l'étude détaillée n'est pas achevée, les précautions d'usage restent en vigueur.

Depuis la dernière séance d'information, des délégués de Bruxelles-Environnement ont rencontré les responsables de la société mère, Afitec, qui, en tant que propriétaire du terrain, est responsable de l'étude détaillée censée être effectuée sur le site de SICLI et aux alentours. Il leur incombe de déterminer le périmètre de la zone susceptible d'avoir été polluée.

Bruxelles-Environnement leur a rappelé l'obligation de remettre cette étude détaillée au plus tard en janvier 2026 ainsi que la nécessité urgente de traiter les deux parcelles de riverains affectées par la pollution aux PFAS.

Lorsque ces résultats seront disponibles, la commune jouera son rôle de pouvoir local de proximité, en mettant une salle à disposition pour que la communication puisse être effectuée en toute transparence et dans un climat serein.

Sur le plan juridique, la commune n'est pas habilitée à se substituer aux riverains ou à Bruxelles-Environnement et n'a pas le pouvoir d'intenter des actions civiles ou administratives quant au fond.